




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2016-453**

**Séance publique du**

**23 septembre 2016**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la  
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du  
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20160923- lmc195963-DE-1-1
Date de signature : 27/09/2016
Date de réception : mardi 27 septembre 2016
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : EGLISE DE LA MADELEINE - PHASE 3- OPERATION DE RESTAURATION DES ADOSSES  
RUE PORTALIS ET FACADES EXTERIEURES - ADOPTION FICHE OPERATIONNELLE-  
AUTORISATION DE LANCEMENT DE LA CONSULTATION ET DEMANDES DE SUBVENTION**

Le 23 septembre 2016 à 10h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 16/09/2016, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaelle LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danièle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Patricia BORRICAND à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Danièle BRUNET à Mme Arlette OLLIVIER, Madame Charlotte DE BUSSCHERE à Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Madame Sophie JOISSAINS à Madame Odile BONTHOUX, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Dominique AUGÉY.

**Excusés sans pouvoir :**

NEANT

Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.





Direction Générale des Services  
 Direction Des Musées & Du Patrimoine  
 Culturel

RAPPORT POUR  
 LE CONSEIL MUNICIPAL  
 DU 23 SEPTEMBRE 2016

**Nomenclature : 7.5**  
 Subventions

-----

**RAPPORTEUR** : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE  
**CO-RAPPORTEUR(S)** : M. BRAMOULLÉ Gérard

**Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE**

**OBJET** : EGLISE DE LA MADELEINE - PHASE 3- OPERATION DE RESTAURATION DES  
 ADOSSES RUE PORTALIS ET FACADES EXTERIEURES - ADOPTION FICHE  
 OPERATIONNELLE- AUTORISATION DE LANCEMENT DE LA CONSULTATION ET  
 DEMANDES DE SUBVENTION - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Le 28 septembre 2015, par délibération DL 2015- 422, vous avez approuvé la phase de restauration des façades de l'Eglise de la Madeleine.

L'architecte recruté pour cette opération, Monsieur Vincent BRUNELLE, A.C.M.H (Architecte en Chef des Monuments Historiques) vient de livrer, en sa qualité de maître d'œuvre, l'avant-projet de restauration des deux façades, en prenant en compte l'ensemble des préconisations des services de l'Etat - Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Architectes des Bâtiments de France (ABF) - pour ce qui concerne la restauration des adossés.

Les travaux préconisés se décomposeront comme suit :

- Travaux sur les adossés : 20, place des Prêcheurs, entrée rue Portalis (dont le traitement de la baie gothique), 1 rue Portalis.
- Travaux sur la façade occidentale : maçonnerie et pierre de taille, restauration des sculptures, travaux de sculpture neuve et recouvrement.

Le coût estimatif H.T de restauration des façades s'élève à 1 600 000,00 € et se décompose comme détaillé ci-dessous et présenté dans la fiche opérationnelle annexée à la présente délibération :

- Maîtrise d'œuvre : 48 500,00 €

- Sécurité : 30 000,00 €
- Tranche ferme : adossés : 442 000,00 €
- Tranche conditionnelle 1 : façade occidentale : 1 079 500,00 €

Par conséquent, mes chers collègues, il vous est proposé de bien vouloir :

- **ADOPTER** la fiche opérationnelle ci-jointe ;
- **AUTORISER** madame le Maire ou l' élu délégué à bien vouloir déclencher les procédures de marchés publics en vue de la consultation des entreprises amenées à réaliser les travaux de restauration et signer tous documents y afférents ainsi que l'ensemble des autorisations liées ;
- **DIRE** que la dépense correspondante sera bien inscrite aux budgets de la direction de l'Architecture, du Patrimoine et des Musées de la Ville, section investissement ;
- **AUTORISER** madame le Maire ou l' élu délégué à bien vouloir solliciter l'ensemble des demandes de subventions auprès de l'ensemble des partenaires publics institutionnels désignés (DRAC Provence Alpes Côte-d'Azur, Département des Bouches- du- Rhône, Conseil Régional Provence Alpes Côte-d'Azur, Métropole Aix Marseille Provence Conseil de Territoire du Pays d'Aix) ;
- **DIRE** que Monsieur le Trésorier Payeur fera recette des sommes correspondantes.

DL.2016-453 - EGLISE DE LA MADELEINE - PHASE 3- OPERATION DE RESTAURATION  
DES ADOSSES RUE PORTALIS ET FACADES EXTERIEURES - ADOPTION FICHE  
OPERATIONNELLE- AUTORISATION DE LANCEMENT DE LA CONSULTATION ET  
DEMANDES DE SUBVENTION -

Présents et représentés	: 55
Présents	: 49
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,  
Reine MERGER



---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



## Eglise de la Madeleine : restauration des façades rue Portalis dont adossés et façade occidentale

*Edifiée entre 1691 et 1703, l'église de la Madeleine, d'abord couvent dominicain des frères Prêcheurs a été construite par l'architecte, Laurent VALLON. La façade occidentale est remaniée par Henri REVOIL de 1855 à 1860. L'église fait l'objet d'un classement au titre des Monuments Historiques en date du 24 octobre 1988.*

Désignation de la dépense	Coût H.T	Observations
<b>Honoraires maîtrise d'oeuvre : restauration façades et adossés marché</b>	<b>48 500,00 €</b>	<b>Marché 2015 P 15050 MOE : V. BRUNELLE A.C.M.H</b>
S.P.S	15 000,00 €	Marchés en cours Ville
Contrôle technique	15 000,00 €	Marchés en cours Ville
<b><u>Tranche ferme : restauration des adossés</u></b>	<b>442 000,00 €</b>	Appel d'offre à mettre en œuvre + subventions auprès des quatre partenaires institutionnels publics
20, place des Prêcheurs	167 000,00 €	
Entrée Rue Portalis	108 000,00 €	
Traitement de la baie Gothique	140 000,00 €	
1, rue Portalis	27 000,00 €	
<b><u>Tranche conditionnelle 1 : façade occidentale</u></b>	<b>1 079 500,00 €</b>	
Maçonnerie, pierre de taille	681 500,00 €	
Restauration Sculpture	124 000,00 €	
Travaux sculptures neuves	220 000,00 €	
Recouvrement de plomb	54 000,00 €	
<b>Total H.T</b>	<b>1 600 000,00 €<sup>1</sup></b>	
T.V.A	320 000,00 €	Assujeti au F.C.T.V.A
<b>Total T.T.C</b>	<b>1 920 000 ,00 €</b>	

<sup>1</sup> Base éligible pour un plan de financement à hauteur de 80 % via les demandes de subventions faites auprès des quatre partenaires principaux: Drac PACA : 40 %, Département : 20 %, Métropole Aix Marseille Conseil de territoire Pays d'Aix : 10 à 20 % sous réserve de la participation de la Région Paca à hauteur de 10 %.